

CHANGEMENT DU NOM OU DU NUMERO DE RUE PAR DECISION MUNICIPALE DE L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

*Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
4, Avenue Louis Martin
CS 61714
35417 SAINT-MALO CEDEX*

"

- <<< [Imprimé P2](#) >>> rempli et signé en **original** sur les **3** feuillets (ne pas omettre la date d'effet)
- Extrait **K BIS** ou copie
- Pouvoir signé ou original s'il y a lieu
- Certificat ou attestation de la mairie ou extrait du procès-verbal du conseil municipal ayant décidé de la modification

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET

Centre de Formalités des Entreprises –
Tél 02 99 20 63 00 – Fax : 02 99 40 12 89
cfe@saint-malo.cci.fr –
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h15 – et de 14h à 17h30



Un atout pour
entreprendre

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays de Saint-Malo